Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 84 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Convocations ; Communiqués

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Convocations

GROUPEMENT DE L'HONGRIN-VERMEILLEY

Assemblée, **dimanche 29 novembre 1987, à 14 heures, au Motel des Bains, à Yverdon.**

SECTION « LES ALPES »

Les membres sont conviés à l'assemblée ordinaire d'automne, **dimanche 15 novembre 1987, à 14 heures, au Café-Restaurant de la Croix-Blanche, à Aigle, place Alphonse-Mex.**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Admissions, mutations, démissions, décès.
4. **Rapports**
   a) du président;
   b) du caissier;
   c) des vérificateurs des comptes;
   d) budget 1988.
5. Nomination des vérificateurs des comptes.
6. Rapports: inspecteurs des ruchers, conseillers apicoles.
7. Nominations statutaires.
8. Communications du comité.
9. Propositions individuelles.

A l'issue de l'assemblée, nous aurons l'honneur d'accueillir M. J.-P. Vuagniaux, conseiller apicole, qui nous offrira une conférence sur la mise en hivernage ainsi que sur la formation d'un nucléi.

Dans le cadre de cette réunion, vous serez en mesure d'obtenir des verres du centenaire au prix de 10 francs les six pièces.

Le comité

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'APICULTURE

L'assemblée générale annuelle et statutaire se déroulera **vendredi 6 novembre 1987, à 18 h. 15 précises, au local, Brasserie Feldschlösschen, route des Jeunes, Acacias.**

Pour l'ordre du jour se référer à la circulaire.

Votre famille et vos amis sont cordialement invités à assister à cette réunion. Selon la coutume un repas en commun suivra. Réservez votre soirée.

La réunion mensuelle aura lieu **lundi 9 novembre 1987, à 20 h. 30, à la même adresse.**

La soirée est consacrée aux sujets libres. Chacun pourra s'exprimer sur les sujets qui lui tiennent à cœur.

Le comité

SOCIÉTÉ D'APICULTURE GRANDSON ET PIED DU JURA

L'assemblée générale se tiendra **dimanche 15 novembre 1987 à 14 h. au Motel des Bains à Yverdon.**

Ordre du jour selon circulaire.

Vers 16 h., film Apimondia, Pologne.

N'oubliez pas de régler votre cotisation d'ici au 30 novembre, de même que la surprime éventuelle.

Le comité

Communiqués

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Selon les directives émises par l'Office fédéral pour la formation professionnelle de réduire le nombre de conseillers apicoles à 18 pour la SAR, le Comité central, réuni le 3 octobre 1987, a approuvé cette nouvelle organisation.

La répartition par fédération se fera comme indiqué ci-après et entrera en vigueur le 1er janvier 1988.

Fédération vaudoise, 1496 membres, 6 conseillers.
Fédération valaisanne, 926 membres, 4 conseillers.
Fédération fribourgeoise, 851 membres, 3 conseillers.
Fédération jurassienne, 469 membres, 2 conseillers.
Fédération neuchâteloise, 450 membres, 2 conseillers.
Fédération Jura-Berne, 202 membres, 1 conseiller.
Fédération genevoise, 291 membres, pas de conseiller.

Les présidents des fédérations feront parvenir au responsable SAR, pour le 10 novembre 1987 au plus tard, la liste des conseillers apicoles restant en fonction.

A titre d'information, il n'y aura pas de cours de perfectionnement cet automne.

A l'avenir, le cumul des deux fonctions, soit inspecteur et conseiller apicole, ne sera plus accepté.

Tout en regrettant de ne pouvoir donner satisfaction à tous, nous vous remercions du travail effectué durant ces années; vous avez fait bénéficier de vos connaissances bon nombre d'apiculteurs.

Nous vous présentons, chers collègues, nos salutations distinguées.

Le responsable de la vulgarisation SAR:
Fernand Métrailler

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LAUSANNE

La prochaine réunion se tiendra **vendredi 4 décembre 1987 au Restaurant du Stand de Vernand**, sous forme d'un souper de fin d'année. Une invitation avec détails suivra. Que chacune et chacun retienne d'ores et déjà cette date.

Le comité

SOCIÉTÉ D'APICULTURE PIED DU CHASSERAL

Jean Cousin répond à l'ORGANISATEUR H. Wenger.

J'ai lu avec grand intérêt votre communiqué inséré dans le journal du mois d'octobre.

Puisque vous me ciblez, avec un peu de courage vous eussiez pu me nommer. Je le fais donc.

Toutefois vous semblez oublier qu'un secrétaire n'agit que sur décision de l'assemblée ou du comité, via le président.

Employant un singulier bien impersonnel, vous culpabilisez, ce faisant, chaque membre du comité. Cela n'était vraiment pas nécessaire.

D'autre part, lors de semblables manifestations, l'usage veut que l'ORGANISATEUR contacte le président quelque temps avant la date fixée, pour confirmation.

Bien sûr, j'aurais pu prendre les devants moi-même; quoi qu'il en soit je regrette que ce pique-nique n'ait pas eu lieu, tout autant que vous-même.

Puisque vous évaluez votre préjudice matériel à 250 francs, je verse ce jour ce montant à votre CCP. J'ajoute 1 franc à cette somme pour couvrir vos frais de timbre, d'enveloppe, de papier.

Bien apicolement vôtre.

Orvin, le 2 octobre 1987.